

# Unis, les enseignants suisses défendent la place du français

Les profs alémaniques et romands sont pour une deuxième langue nationale dès le primaire

La «guerre des langues» prépare-t-elle sa soupe au lait de Kappel? Tandis que les cantons alémaniques boudent la consultation lancée par le conseiller fédéral Alain Berset pour réviser la loi sur les langues, et que les cantons romands privilégient un interventionnisme dur, les représentants des enseignants rompent

une lance en faveur d'un compromis. Hier, le Syndicat des enseignants romands (SER) a communiqué la décision commune prise voici un mois, «à une très grande majorité», avec son pendant alémanique, Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (LCH): soutenir la «variante 3» de la modification de loi. Celle-ci inscrit dans

la législation l'obligation d'enseigner une deuxième langue nationale dès le niveau primaire. De fait, elle oblige les Alémaniques à pratiquer le français en primaire. Mais elle ne dit rien des autres langues étrangères, laissant aux cantons la latitude de placer l'anglais d'abord. C'est la variante préférée du Conseil fédéral.

---

## Point fort, page 3

---

Les réactions des élus alémaniques et romands

---

Les enjeux d'un débat qui est aussi une affaire de gros sous

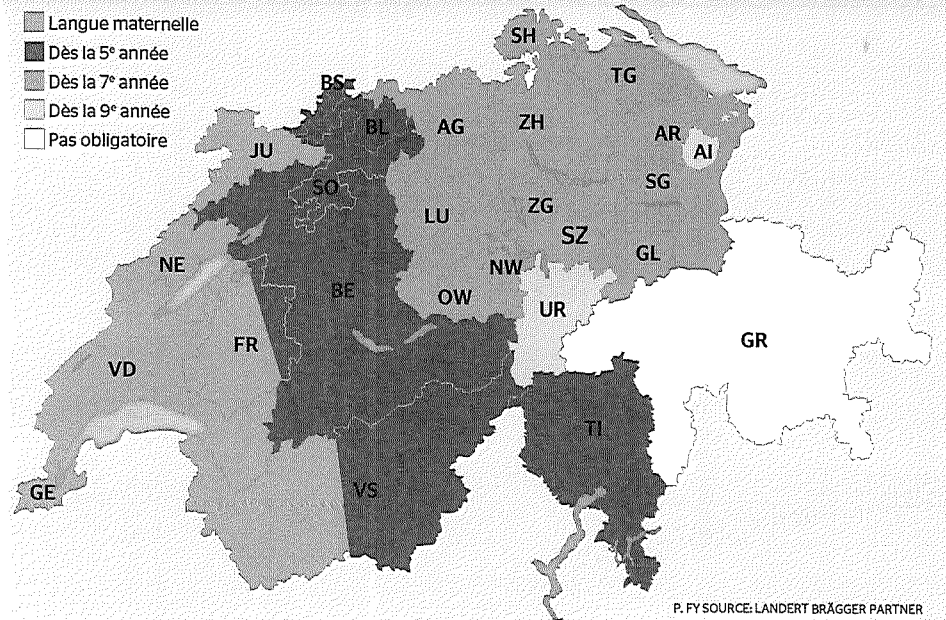
---

Cette prise de position intervient dans un contexte de relative détente: à Saint-Gall, le peuple vient de refuser à une forte majorité que le canton de Suisse orientale sorte du concordat HarmoS, ce que voulait l'UDC pour reléguer le français plus tard dans le cursus scolaire. Le geste des enseignants fera-t-il école?

## Enseignement

## L'enseignement du français selon les cantons

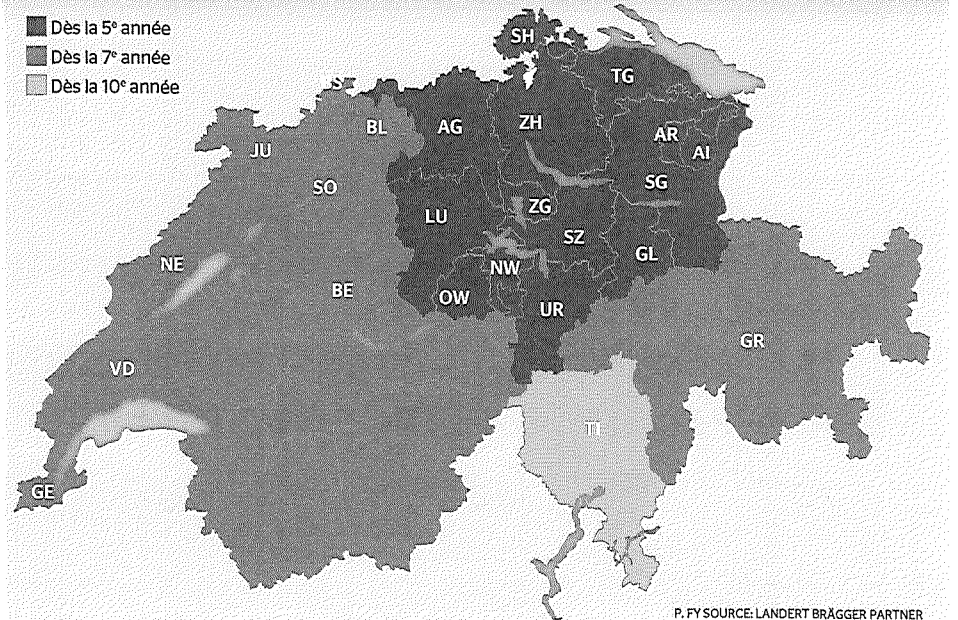
- Langue maternelle
- Dès la 5<sup>e</sup> année
- Dès la 7<sup>e</sup> année
- Dès la 9<sup>e</sup> année
- Pas obligatoire



P. FY SOURCE: LANDERT BRÄGGER PARTNER

## L'enseignement de l'anglais selon les cantons

- Dès la 5<sup>e</sup> année
- Dès la 7<sup>e</sup> année
- Dès la 10<sup>e</sup> année



P. FY SOURCE: LANDERT BRÄGGER PARTNER

# Les profs veulent ancrer le français dans la loi

Pour régler la bataille sur les langues, les syndicats des enseignants alémaniques et romands optent pour une solution ferme mais qui laisse une flexibilité aux cantons

## L'essentiel

- **Vote** Les profs romands et alémaniques ont choisi la variante favorite d'Alain Berset
- **Refus** Les cantons alémaniques boudent la consultation, les Romands veulent une solution plus contraignante

Lucie Monnat

L'enseignement de la deuxième langue nationale doit débuter au primaire et durer jusqu'à la fin du secondaire. La Fédération des enseignants alémaniques (LCH) et le Syndicat des enseignants romands (SER) ont opté pour la variante numéro 3 (cf. ci-dessous) proposée et privilégiée par Alain Berset. En juillet, le ministre de l'Intérieur a haussé le ton face à la volonté de certains cantons alémaniques de supprimer l'enseignement du français de l'école primaire. Son premier pas s'est cependant fait dans la douceur, soit en soumettant à consultation des propositions de modification de la loi fédérale sur les langues.

Réunis en septembre à Berne, les syndicats des enseignants des deux régions linguistiques se sont ainsi accordés quasi à l'unanimité - 4 votes contre chez les Alémaniques, 0 chez les Romands - pour la proposition qui donne le plus de flexibilité aux cantons. « Cette solution laisse également de la marge aux cantons qui ne font pas partie de *Lehrplan*, ajoute le président de la LCH Beat Zemp. Contrairement à l'accord HarmoS, elle ne précise pas en quelle année doit débuter l'enseignement. » En clair, les cantons qui souhaitent malgré tout privilégier l'anglais ont la possibilité de le faire, tant que le français (ou l'italien) apparaît toujours dans la grille d'enseignement primaire.

L'inscription de ce dernier point dans la loi permettrait d'assurer les objectifs définis par le concordat HarmoS. « Certains cantons prétendent prendre des mesures à l'encontre de ces visées péda-

gogiques, poursuit Beat Zemp. Le canton d'Argovie, par exemple, ne prévoit qu'un an de cours de français obligatoire. Ce n'est pas assez! s'agace le Bâlois, s'exprimant soudainement en français: *Cela ne sert à rien.* »

Outre l'Argovie, d'autres cantons sont peu enclins à favoriser le français au primaire. Alors que la Thurgovie, Lucerne et Zurich envisagent de le reléguer à l'école secondaire, les élèves d'Uri et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ne sont pas initiés à la langue de Molière avant la 7<sup>e</sup> année (9<sup>e</sup> HarmoS) depuis plusieurs années déjà. « HarmoS vise à ce que tous les élèves arrivent au même niveau à la fin de leur scolarité, appuie Beat Zemp. Aujourd'hui, si un élève uranais déménage à Bâle, il peut cumuler jusqu'à 4 ans de retard en français! Je pense que l'on peut vraiment s'éviter ça. Et ce d'autant plus que tous les cantons sans exception ont approuvé en votation le concordat HarmoS. »

## Mettre la pression

Fort de ces constats, Beat Zemp estime qu'une intervention de la Confédération constitue « une pression nécessaire ». Les

## Les 3 variantes

**Variante 1** Elle se limite à l'école primaire et prévoit que l'enseignement de la deuxième langue nationale débute au plus tard en 5<sup>e</sup> primaire (7<sup>e</sup> HarmoS).

**Variante 2** Privilégiée par la CIIP, cette variante inscrit la solution du concordat HarmoS dans la loi: l'enseignement de la première langue étrangère doit commencer au plus tard en 3<sup>e</sup> année (5<sup>e</sup> HarmoS) et celui de la deuxième langue étrangère au plus tard en 5<sup>e</sup> année (7<sup>e</sup> HarmoS). L'une de ces deux langues doit être une deuxième langue nationale et l'autre l'anglais.

**Variante 3** Il s'agit de la solution préférée des syndicats d'enseignants et du Conseil fédéral. L'enseignement de la deuxième langue nationale débute au primaire et dure jusqu'à la fin du secondaire I. Les cantons peuvent ainsi introduire la deuxième langue nationale en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> primaire. L'anglais n'est, lui, pas mentionné. Son introduction est donc libre.

« Je me réjouis que les syndicats aient privilégié une solution qui ne dit pas si l'anglais ou le français doit être enseigné en premier »



**Christoph Eymann**  
Président de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP)

cantons, eux, présentent une position plus alambiquée. « Je me réjouis que les syndicats aient privilégié une solution qui ne dit pas si l'anglais ou le français doit être enseigné en premier, se félicite en préambule Christoph Eymann, président de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP). Je trouve également très bien que cette option n'exclut pas la possibilité d'enseigner deux langues étrangères au primaire, alors que certaines associations d'enseignants, alliés à l'UDC, pensent le contraire. Les enseignants semblent à la recherche d'un compromis. »

Bien que l'option choisie ne déplaie pas à la CDIP, celle-ci ne la soutient pas. Là, c'est le principe d'imposer une solution aux cantons qui bloque. Jaloux de leur souveraineté, les cantons s'opposent fermement à une intervention de la Confédération. La CDIP a donc refusé de prendre part à la consultation et de se prononcer sur l'une des variantes, ce qui n'est pas le cas de son pendant latin, la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Celle-ci a voté à l'unanimité

en faveur de la solution 2, qui se calque sur la solution déjà appliquée en Suisse romande. « A contrario de la CDIP, la Conférence latine penche effectivement plutôt pour une intervention, reconnaît Christoph Eymann. Je voulais absolument éviter un vote sur la question, de peur d'en arriver à un Röstigraben. »

## Rester vigilants

Malgré les craintes de Christoph Eymann, la CIIP n'est cependant pas totalement éloignée de la CDIP. La question de l'intervention éventuelle de la Confédération a fait l'objet « d'une discussion nourrie », pour reprendre les termes de sa présidente Monika Maire-Hefti, également cheffe du Département de l'éducation de Neuchâtel. Si les cantons latins y sont moins radicalement opposés, leur feu vert est encore loin d'être donné. « Il est encore trop tôt pour que la Confédération intervienne, précise la conseillère d'Etat. Jusqu'ici, tous les cantons qui ont eu une discussion de fond sur la question se sont montrés enclins à respecter le concordat. » La socialiste fait référence aux rejets, le 25 septembre dernier, de deux initiatives cantonales, l'une à Saint-Gall, l'autre à Zoug. La première souhaitait faire sortir le canton d'HarmoS, tandis que la seconde prônait des enseignements dispensés en dialecte au niveau primaire. « Cela montre que la population garde une certaine ouverture et refuse de rester centrée sur elle-même. » Et Monika Maire-Hefti de citer encore les débats en Thurgovie, où la suppression du français au primaire a été repoussée à la rentrée 2017/18. « Le gouvernement thurgovien a demandé au parlement de régler cette question dans une loi. Ce sont autant de signaux positifs. »

Certes, mais ce parlement peut tout aussi bien décider, à travers cette même loi, de donner la priorité à l'anglais. « Si elle est votée dans ce sens, effectivement, réplique Monika Maire-Hefti. C'est la raison pour laquelle nous restons vigilants. Il faut faire en sorte que le débat garde son souffle. Grâce à lui, nous avons pu rappeler à ces cantons à quel point les Romands tenaient à cet aspect-là en termes de cohésion nationale. »

La consultation prendra fin le 14 octobre prochain.

## C'est aussi une histoire d'argent

● Les associations d'enseignants ont profité de leur prise de position pour présenter une étude dont les conclusions font office de nouvel argument en faveur d'une harmonisation maximale. Selon les calculs du rapport commandé par le LCH (Fédération des enseignants alémaniques), les coûts engendrés par les différences d'enseignements entre cantons s'élèvent aujourd'hui à 6,5 millions. Dans le cas où la Thurgovie, Zurich et Lucerne choisissent encore d'accroître ces différences en votant les initiatives repoussant le français au secondaire, la facture pourra atteindre 9 millions. Selon l'étude, les cours de rattrapage nécessaires à une remise à niveau après un déménagement pèsent particulièrement sur les écoles et le porte-monnaie des familles. « Pour les familles, mais aussi pour les écoles, qui

possèdent toutes deux un budget serré, ces conditions sont intolérables », estime le président de la LCH, Beat Zemp, qui craint que la situation ne se dégrade encore. « On ne peut bien sûr pas en être sûr, mais la mobilité risque fort de continuer à augmenter au cours de ces prochaines années. »

Président de la CDIP, Christoph Eymann apprécie l'éclairage inédit apporté par l'étude. Ces chiffres ébranlent-ils son refus absolu d'une intervention de Berne? « Non, répond-il sans hésiter. Dans le cas où la Confédération s'en mêle, elle préconisera probablement une solution où le français sera enseigné en premier. Cela veut dire que certains cantons devront s'adapter, ce qui représente aussi un coût. La question de savoir qui va financer ces adaptations n'est pas claire. On pourra donc, là aussi, avancer l'argument des coûts. » **L.M.T**

# La paix des braves en trois langues

**Thierry  
Meyer**

Rédacteur en chef



Chatouilleux. C'est l'adjectif minimal pour qualifier la susceptibilité des cantons lorsque leurs prérogatives constitutionnelles sont en jeu. Et quand en plus le sujet en cause a une forte charge symbolique, l'affaire prend des proportions majeures.

Alain Berset peut en témoigner: en haussant le ton contre les vellétés réitérées de plusieurs cantons alémaniques de reléguer à plus tard l'enseignement du français, au profit de l'anglais, le conseiller fédéral a non seulement fâché lesdits cantons, mais il a aussi provoqué un débat animé en coulisses, en Suisse romande.

Le mérite du chef du Département de l'intérieur est d'avoir rappelé quel était l'intérêt supérieur de la nation en matière de cohésion interculturelle, et de signifier que, malgré les habitudes et les prés carrés, le Conseil fédéral n'allait pas rester les bras croisés.

---

«On se retrouve sur un principe de base, tout en évacuant une partie du problème pour garder sa marge de manœuvre»

---

Et comme par hasard, depuis cette déclaration d'intention qui alliait fermeté et pragmatisme, le climat s'est quelque peu détendu dans ce qu'on a appelé la «guerre des langues». Et les praticiens ont choisi une solution très suisse: on se retrouve sur un principe de base, tout en évacuant une partie du problème pour garder sa marge de manœuvre.

Donc: l'enseignement d'une deuxième langue nationale est obligatoire au primaire comme au secondaire, une précision qui ne figure pas dans le programme HarmoS. Mais on ne légifère pas sur les autres langues étrangères. Du coup, l'épineuse question de la primauté du français ou de l'anglais sort du cadre national, laissant toute latitude aux cantons de gérer cet aspect. Les syndicats d'enseignants des deux côtés de la Sarine se sont ralliés à cette version «light».

Après les résultats plutôt tempérés des divers scrutins cantonaux en Suisse alémanique, ce pas commun est bienvenu. Reste aux cantons à se rallier à ce pragmatisme, et on pourra signer la paix linguistique des braves. **Page 3**

24Heures, 4.10.2016